

NOUVELLE-CALEDONIE

 GOUVERNEMENT

N° 2019 - 1267/GNC

du 07 MAI 2019

Ampliations :

H-C	1
Vice-Rectorat	1
DRHFPNC/SGSF	1
Intéressé/Notification	2
JONC	1
Archives	1

ARRETE

**portant nomination de M. Erick Roser, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
 en qualité de directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du Président de la République en date du 2 mai 2019 portant nomination du vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, M. Roser (Erick),

ARRETE

Article 1^{er} : À compter de sa prise de fonctions, M. Erick Roser, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, est nommé directeur général des enseignements de la Nouvelle-Calédonie, pour une période de trois ans.

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
 chargé de l'enseignement,
 de l'enseignement supérieur
 et du service civique


 Hélène IEK AWE

Le président du gouvernement
 de la Nouvelle-Calédonie


 Philippe GERMAIN